

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} FEVRIER 2021



COLLEGE BERTRAN DE BORN
Année scolaire 2020-2021
Séance n°3

Le conseil d'administration se réunit le lundi 1^{er} février 2021 à 18 heures, sous la présidence de M. Francis CAPPE, Proviseur de la cité scolaire Bertran de Born, sur convocation adressée le 22 janvier 2021, soit plus de 8 jours avant la réunion du conseil d'administration conformément aux termes du code de l'Education.

	MEMBRES				SEANCE		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	T/S	FONCTIONS	PRES.	Exc.	ABS.
MEMBRES DE DROIT	M. Francis CAPPE			Proviseur	X		
	Mme Anne-Laure PECRIX-RIEU			Principale adjointe	X		
	M. Laurent CASTERA			Adjoint gestionnaire	X		
	Mme Laurence CUVELIER			CPE	X		
	M. Stéphane DOBBELS	Mme Mireille BORDES		Conseil Départemental			X
	M. Thierry CIPIERRE	Mme Joëlle HUTH		Conseil Départemental		X	
	M. Richard BOURGEOIS			Conseil municipal			X
	M. Patrick PALEM			Grand Périgueux		X	
	Mme Béatrice LAPORTE			Personne qualifiée nommée par le Conseil Départemental	X		
	M. Vincent NAVARRO			Personne qualifiée nommée par M. l'IA DASEN de la Dordogne	X		
REPRESENTANTS DES PERSONNELS	Mme Nathalie FOURNIER	Mme Céline LECOMTE	T	Pers. enseignant et éducation	X		
	Mme Isabelle JEAN			Pers. enseignant et éducation			X
	Mme Hélène BEYLOT	Mme Nathalie COTTRET LARRE	T	Pers. enseignant et éducation	X		
	Mme Christelle LEMOINE	Mme Nelly FAURE	T	Pers. enseignant et éducation	X		
	Mme Cécile CAYZAC	Mme Cécile RAYNAUD	T	Pers. enseignant et éducation	X		
	Mme Marlène SAULIERE	Mme Béatrice BOUZINAC	S	Pers. enseignant et éducation	X		
	Mme Marlène LANDRODIE		T	Pers. enseignant et éducation	X		
	Non pourvu			ATOS			
	Non pourvu			ATOS			
	Non pourvu			ATOS			
REPRESENTANTS DES USAGERS	Mme Michèle PREVOT	Mme Dominique MAGNAVAL	T	Représ. des parents d'élève	X		
	Mme Hélène TRAPY	Mme Nadège PAYET	T	Représ. des parents d'élève	X		
	Mme Christelle LEFRANC	Mme Stéphanie MARTIN	T	Représ. des parents d'élève			X
	Mme Sophie VASSEUR	Mme Patricia DUPUY	T	Représ. des parents d'élève			X
	M. Serge METIFEU	M. Loïc NAKONECZNY	T	Représ. des parents d'élève	X		
	Mme Gaëlle KLEIN	M. Eric TRAPY	T	Représ. des élèves			X
	Mme Marie LAMEYRE	Mme Sophie CARLES	T	Représ. des élèves	X		
	M. Elie GOMES DUARTE	Mme Lola RODRIGUEZ	T	Représ. des élèves			X
	Mme Léonie METIFEU	Mme Fantine FAURE	T	Représ. des élèves	X		
	M. Swann TEKFAK PEYTOUREAU	Mme Inés ALLARD	T	Représ. des étudiants	X		

Au début de la séance, 18 membres sur 27 sont présents. Le quorum est atteint, la séance est ouverte : 18 h 10

Le secrétariat de séance est confié à : Mme Christelle LEMOINE , représentant des personnels enseignants

ORDRE DU JOUR

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. ORGANISATION DE LA RENTREE 2021,
3. CONTRATS ET CONVENTIONS,
4. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES,
5. QUESTIONS DIVERSES.

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Ordre du jour accepté
- Approbation du Procès Verbal de la dernière séance

Résultat du vote			
Nb de suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	18		

2. CONTRATS ET CONVENTIONS

- Contrat avec le PCPE/PSA (pôle de compétences pour accompagner les élèves souffrant de troubles autistiques). Ce dispositif permet d'encadrer les personnels accompagnant ces élèves et s'inscrit dans le plan Autisme.

Résultat du vote			
Nb de suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	18		

- Convention avec l'Université de Bordeaux pour accueillir une étudiante stagiaire auprès de Mme Fournier dans le cadre de l'UPE2A. C'est une enseignante en congé de formation qui est en Master 1 de FLE (Français langue étrangère) et qui doit faire un mémoire à partir de ses observations dans l'UPE2A.

Résultat du vote			
Nb de suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	18		

3. POINTS FINANCIERS

- Adoption d'un don : la PEEP va verser 1 600€ pour le renouvellement d'une table de ping-pong

Résultat du vote			
Nb de suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	18		

- L'établissement est sollicité pour un don à l'AS (association sportive) de 500€ pour le projet canoë kayak qui se réalisera au club de Périgueux (au moulin). Ce projet se réalisera en 6 séances pour 16 collégiens à chaque fois, la dernière journée concernera 30 élèves.

Mme Bouzinac : peut-on l'associer au développement durable (ramassage des déchets) ?

La FCPE se propose de participer également pour augmenter le nombre d'élèves concernés ou le nombre de journées. Cela dépendra du nombre d'élèves inscrits.

La FCPE peut également participer au financement d'autres projets, comme celui d'une classe supplémentaire pour le projet des Concerts itinérants avec l'ensemble Les Surprises en Éducation Musicale.

Résultat du vote			
Nb de suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	18		

4. PREPARATION DE LA RENTREE 2021

En fonction de la prévision des effectifs de la rentrée (690 élèves), la dotation horaire globale (DHG) accordée est la suivante : 745 heures

Elle se divise en Heures Postes (les certifiés font 18h et les agrégés 15h) et en heures supplémentaires (HSA) qui s'élèvent à 57h.

Ces HSA représentent 7,5 % de la DHG.

Selon une représentante des enseignants, depuis l'an dernier, les enseignants sont dans l'obligation d'accepter 2 HSA (moins bien payées que les heures postes) avant de pouvoir recourir à des BMP (blocs de moyens provisoires généralement occupés par des contractuels).

On reprend la même répartition des heures que cette année.

En Français :

Nous avons un poste en trop en Lettres modernes (car un poste aurait dû être supprimé l'an dernier). L'enseignante qui est sur ce poste va avoir une mesure de carte scolaire (des points supplémentaires pour avoir un poste au plus près).

Un autre professeur de Français, en sous service, va donner quelques heures au lycée pour compléter son service.

En Mathématiques :

Un enseignant a demandé un temps partiel (3/4 de temps) pour rester sur son poste. Il fera un complément de 6,5h à Laure Gatet.

Il y a des temps partagés entre les collègues du collège et du lycée, dans la logique de la cité scolaire (exemple : les enseignantes en Arts plastiques et Éducation Musicale du collège pour la spécialité Histoire des Arts au lycée)

Mme Bouzinac apporte des précisions :

- 7,75 % de la DHG en HSA mais 10 % de plus que l'an dernier
- poste de Français supprimé : on le déplore car la collègue s'est investie cette année, et la volonté de continuité pédagogique d'une année sur l'autre en pâtit. De plus, on risque d'avoir un enseignant contractuel l'an prochain sur le poste de la collègue de Français qui est en arrêt maladie.
- maths : le collègue a accepté d'être en temps partiel pour garder son poste, alors qu'il y a des HSA en maths au collège
- 2 h supplémentaires (HSA) signifie une ou deux classes de plus pour les enseignants, donc moins de disponibilité auprès des élèves et dans les projets, cela représente également une charge en plus pour les professeurs principaux, donc on risque d'avoir moins de professeurs principaux. Et le fait d'avoir 30 élèves par classe n'arrange pas cette surcharge. Ces HSA en plus sont voulues par le ministère et par la Rectrice et créent des tensions dans les établissements.

- Le collège Bertran de Born est le collège où la moyenne d'encadrement de l'établissement (H/E) est la plus faible : 1,08 pour 1,28 en moyenne sur la Dordogne. Il y a un vrai travail à faire dessus car nous avons des besoins, ex : encadrer les élèves sur Pix.

Réponse de Mme Pécric-Rieu :

- Les 2 HSA imposées étaient nationales, mais l'académie de Bordeaux était préservée jusqu'à présent
- Le professeur de mathématiques avait demandé son temps partiel avant de savoir que son poste ne serait pas complet. Son complément de service a été trouvé par Mme Pécric-Rieu. Il y a en effet 4,5 HSA en maths pour 5 enseignants
- en anglais, il y a aussi beaucoup d'HSA
- Le collège travaille dans une logique de maintien des postes en jonglant avec les horaires du lycée mais l'enveloppe a diminué.

M. Navarro :

Nous avons 30 élèves maximum par classe, ce taux est calculé pour des raisons de sécurité en fonction de la taille des établissements.

30 élèves par classe ne constitue pas un seuil maximal : le nombre peut dépasser 30. Car ce chiffre est calculé au prorata de la taille des établissements, des espaces disponibles (etc.) pour des raisons de sécurité.

L'avis du CA est demandé pour les modifications concernant les postes (suppression du poste de Français). La répartition (nombre d'heure par classe et matière) sera retravaillée au cours des mois prochains.

Mme Trapy :

Y a-t-il des souplesses au niveau des postes pour effectuer des co-interventions ?

Réponse : non, le professeur reste dans sa matière et n'est pas bivalent.

Lecture de la Motion des représentants des personnels, présentée par Mme Bouzinac (jointe au compte-rendu).

Consultation du CA pour avis :

Êtes-vous favorable à la suppression d'un poste de Français ?

Résultat du vote			
Nb de suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	4	14	0

Mme Beylot :

Si jamais on perd un poste, il est difficile de le récupérer si besoin

M. Castera :

Il est vrai qu'on supprime un poste occupé par une collègue mais on doit aussi protéger les collègues en arrêt maladie et ne pas leur supprimer leur poste.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Motion des professeurs d'EPS sur l'interdiction d'utiliser des espaces couverts pour leur enseignement (jointe au compte-rendu).

Réponse de M. Navarro : la fermeture des salles couvertes fait partie d'un 6e ou 7e protocole sanitaire national.

M. Castera : Le gymnase de Bertran de Born est utilisé comme restaurant scolaire provisoire (la mairie a prêté du mobilier), il n'a pas été « réquisitionné » car il était inoccupé. Dès que les activités physiques

pourront reprendre, le gymnase sera restitué. Où ira la restauration en supplément ? À la chapelle ? Certainement.

Mme Bouzinac :

Le protocole sanitaire dans la cantine a été amélioré : nous n'avons pas eu de cluster au collège, même à la cantine et malgré le casse-tête d'organisation de la demi-pension (11h30 à 14h : ce temps ne peut être rallongé).

M. Castera remercie les agents territoriaux pour leur investissement qui permet de mettre en place le protocole sanitaire.

M. Cappe : les avantages de la cité scolaire se transforment en difficulté de brassage avec le problème de la cantine.

Mme Cuvelier : bravo aux élèves pour leur adaptation, même s'ils ont tendance à « exploser » le lundi. Le BVS a des retours positifs sur la cantine au gymnase.

Mme Trapy compare les suppressions de postes avec ce qui se passe à l'hôpital. Au long cours, les arrêts maladie pour surcharge de travail, les accidents du travail se multiplient et cela finit par représenter un coût et une perte dans la qualité du travail effectué. Cette surcharge ne constitue donc pas un bénéfice. L'importance de l'Éducation Nationale est énorme pour l'avenir du pays : le risque est que les élèves ne maîtrisent plus les compétences requises. Il faut donc être vigilant sur la suppression des postes et sur la continuité pédagogique.